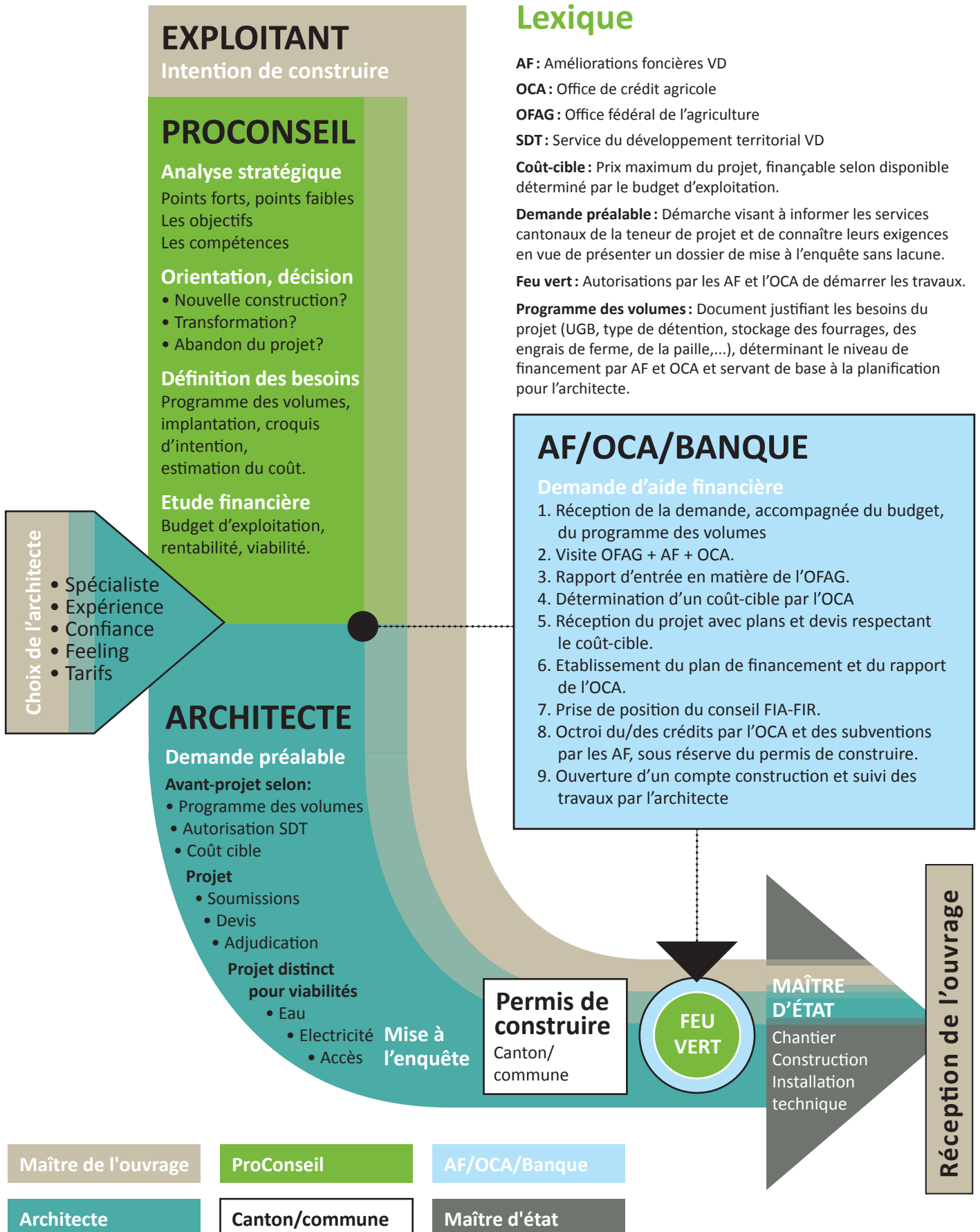


De l'intention de construire à la réalisation de l'ouvrage



Lexique

AF: Améliorations foncières VD

OCA: Office de crédit agricole

OFAG: Office fédéral de l'agriculture

SDT: Service du développement territorial VD

Coût-cible: Prix maximum du projet, finançable selon disponible déterminé par le budget d'exploitation.

Demande préalable: Démarche visant à informer les services cantonaux de la teneur de projet et de connaître leurs exigences en vue de présenter un dossier de mise à l'enquête sans lacune.

Feu vert: Autorisations par les AF et l'OCA de démarrer les travaux.

Programme des volumes: Document justifiant les besoins du projet (UGB, type de détention, stockage des fourrages, des engrais de ferme, de la paille,...), déterminant le niveau de financement par AF et OCA et servant de base à la planification pour l'architecte.